

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :****vendredi 20 mars 2015 ;**

**Etaient présents** : BOUGEARD Claudine, Jacqueline DEAN, SIMON Gisèle, Olivier TAILLEFER, Gilles BOVEROD, Jean-Charles RABOIS, Etienne LEROYER, Jean-Claude MALCAYRAN, Denise FAURE, Michèle DEFLISQUE.

**Absents excusés** : néant

**Absents non excusé(e)s** : Christelle LABRO

**Pouvoir** : néant

**Secrétaire de séance** : BOUGEARD Claudine

**Date de la convocation** : 13 mars 2015,

**Ouverture de séance à** : 21 heures ;

**Séance close à** : 1 heures 15 ;

---

**1. Validation du Procès Verbal de la séance du 23 janvier 2015 ;**

Le PV de la séance du 23 janvier 2015 préalablement porté à la connaissance des élus, est mis au vote et validé à l'unanimité après un tour de table ;

**2. Présentation et vote des Comptes de Gestion 2014 pour la commune et le multiservices ;**

Compte de gestion commune : 0 contre ; 0 abstention ; 10 pour ;

Compte de gestion multiservices : 0 contre ; 0 abstention ; 10 pour ;

**3. Présentation et vote des Comptes Administratif 2014 pour la commune et le multiservices ;**

**Compte administratif commune : 0 contre ; 0 abstention ; 9 pour ;**

**Investissement**

Dépenses	Prévus :	<b>507 673,00</b>	
	Réalisé :		<b>414 092,61</b>
	Reste à réaliser :		<b>70 621,00</b>
Recettes	Prévus :	<b>508 484,00</b>	
	Réalisé :		<b>336 708,14</b>
	Reste à réaliser :		<b>113 890,00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	<b>443 491,00</b>	
	Réalisé :		<b>353 294,67</b>
	Reste à réaliser :		<b>0,00</b>
Recettes	Prévus :	<b>461 681,00</b>	
	Réalisé :		<b>483 759,64</b>
	Reste à réaliser :		<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>-77 384,47</b>
Fonctionnement :	<b>130 464,97</b>
Résultat global :	<b>53 080,50</b>

**Compte administratif multiservices : 0 contre ; 0 abstention ; 9 pour ;**

**Investissement**

Dépenses	Prévus :	<b>126 325,00</b>	
	Réalisé :		<b>126 325,44</b>
	Reste à réaliser :		<b>0,00</b>
Recettes	Prévus :	<b>126 325,00</b>	
	Réalisé :		<b>124 083,10</b>
	Reste à réaliser :		<b>0,00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	<b>1 400,00</b>	
	Réalisé :		<b>1 073,46</b>
	Reste à réaliser :		<b>0,00</b>
Recettes	Prévus :	<b>5 165,00</b>	
	Réalisé :		<b>5 582,70</b>
	Reste à réaliser :		<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>-2 242,34</b>
Fonctionnement :	<b>4 509,24</b>
Résultat global :	<b>2 266,90</b>

**4. Affectation des résultats 2014 pour la commune et le multiservices ;**

**Affectation commune : 0 contre ; 0 abstention ; 10 pour ;**

- un excédent de fonctionnement de :	<b>50 098,26</b>
- un excédent reporté de :	<b>80 366,71</b>

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>130 464,97</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>77 384,47</b>
- un excédent des restes à réaliser de :	<b>43 269,00</b>

**DÉCIDE**

Soit un besoin de financement de :	<b>34 115,47</b>
d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :	

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	<b>130 464,97</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>34 115,47</b>

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>96 349,50</b>
--	------------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	<b>77 384,47</b>
---	------------------

**Affectation multiservices : 0 contre ; 0 abstention ; 10 pour ;**

- un excédent de fonctionnement de :	<b>4 509,24</b>
- un déficit reporté de :	<b>0,00</b>

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>4 509,24</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>2 242,34</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0,00</b>

**DÉCIDE**

Soit un besoin de financement de :	<b>2 242,34</b>
d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :	

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	<b>4 509,24</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>2 242,34</b>

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>2 266,90</b>
--	-----------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	<b>2 242,34</b>
---	-----------------

**5. Présentation et vote du budget primitif 2015 pour le multiservices ;**

**0 contre ; 0 abstention ; 10 pour ;**

**Investissement**

Dépenses	:	<b>7 785,00</b>
Recettes	:	<b>7 785,00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	:	<b>6 764,00</b>
Recettes	:	<b>8 266,00</b>

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses	:	7 785,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	7 785,00	(dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses	:	6 764,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	8 266,00	(dont 0,00 de RAR)

**6. Délibéré afin d'autoriser Mme le Maire à recruter un vacataire afin de réaliser des tâches ponctuelles d'archivage à la mairie ;**

**Mme Le Maire** fait part au Conseil Municipal de la nécessité de recruter un vacataire afin de classer les archives de la commune.

Celle-ci expose :

Le statut de la Fonction Publique Territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents non titulaires de droit public. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondant à des besoins occasionnels ou saisonniers. En dehors de ces cas de recrutement, les collectivités peuvent recruter des «vacataires». Ni fonctionnaires, ni agents non titulaires de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières.

La notion de vacataire répond à trois conditions :

- recrutement pour effectuer un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- recrutement discontinu dans le temps,
- rémunération mensuelle à l'acte selon la nature de la tâche,

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance, il sera rémunéré après service fait.

En conséquence il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer un emploi de vacataire pour réaliser cette tâche,
- de rémunérer ce vacataire mensuellement après service fait sur la base d'un forfait horaire brut de 15 €,

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions de Mme le Maire.**

**7. Délibéré afin de réintégrer la compétence « aménagement et entretien » de certains chemins ruraux transférés à la communauté de communes ;**

Vu la délibération en date du 12 avril 2007 ayant pour objet le transfert des chemins ruraux goudronnés à l'actif de la Communauté de Communes des Coteaux de Beauville (CCCB) ;  
Vu la convention de mise à disposition de ces mêmes chemins, signée par le président de la CCCB et le maire en date du 26 mars 2008 ;

Considérant que cette convention recense 12.683 mètres de chemins ;

Considérant que les chemins ci-dessous listés, pour une longueur totale de **1.640 mètres**, ne sont pas goudronnés et doivent à ce titre être retirés du champ de compétences de l'intercommunalité pour être réintégrés dans le domaine privé de la commune ;

- **CR 14 Millac** 450 m
- **CR 17 Camaillac** 105 m
- **CR 22 Lamélie** 50 m
- **CR 37 Le Roux** 535 m
- **CR 44 Borde Basse** 220 m
- **CR 09 Croix de Mouret** 280 m
  
- **CR 41 Château d'eau St-Pierre** 90 m (*ce CR a été intégré par erreur car il n'est pas propriété de la commune*) ;

Par ailleurs Mme le Maire précise qu'il convient également de rajouter en compétence intercommunale des longueurs de voies communales à caractère de chemins qui n'avaient pas été intégrées à la communauté de communes ; il s'agit des VC 7, dite du cordonnier, 30 m à prendre en compte et de la VC 9, dite du foirail, 40 m à prendre en compte ;

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité ;**

- **Valide** le retrait des chemins ruraux ci-dessus listés du champ de compétences de l'intercommunalité ;
- **Réintègre** ces mêmes chemins ruraux dans le domaine privé de la commune, hormis le CR du Château d'eau qui sera remplacé désormais dans le tableau de voirie par le **CR de Roumiguière pour 35 m sous le n°CR41** ;
- **Valide** le rajout des voies communales à caractère de chemins n°7 et 9 pour 30 et 40 m ;
- **Demande** que la convention en date du 26 mars 2008 soit modifiée en conséquence ;

**8. Délibéré sur la mise en place d'un nouveau plan de circulation dans le bourg ;**

Mme le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre des pouvoirs de police qui me sont confiés par la loi, j'ai jugé nécessaire d'engager une étude pour élaborer un plan de circulation des véhicules « Rue du 8 Mai ». Ce plan vise les objectifs suivants :

- faciliter la circulation ;
- offrir les meilleures conditions de sécurité aux usagers de la voie publique ;
- éviter ou limiter les nuisances résultant de la circulation et du stationnement ;

Dans cette étude, les aspects suivants ont été examinés :

- Les itinéraires de circulation ;
- Les carrefours ;
- Les limitations de vitesse ;

Ce plan de circulation des véhicules sera mis en application par des arrêtés que je prendrai dans le cadre de mes pouvoirs de police pour instaurer ou modifier des réglementations dans ce domaine. Mais ce document de référence ne pourra être mis en œuvre que par la réalisation préalable d'achats communaux de panneaux de signalisation touchant la voirie communale. La programmation de ces achats relève de la compétence intercommunale sur l'enveloppe communale.

**Le conseil municipal,**

---

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté municipal n°48/2011 en date du 10/11/2011 fixant les limites de l'agglomération de la commune,

Vu le plan de circulation des véhicules établi par Mme le Maire et annexé à la présente délibération,

**Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;**

- **APPROUVE** ainsi qu'il suit le nouveau plan de circulation à l'intérieur du bourg et la programmation des dépenses communales (prises en charge sur l'enveloppe intercommunale) nécessaires à la réalisation du plan de circulation des véhicules : **la « rue du 8 mai » devient en sens unique sur toute sa longueur, dans le sens D16 →Place du Château Abbatial ;**
- **DIT** que ces dispositions prendront effet à compter de la publication des arrêtés correspondants.

**9. Délibéré sur le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 100.000 euros ;**

**Le conseil municipal** de la commune de Saint-Maurin,

Considérant les dépenses d'investissement 2014 engagées et non soldées ;

Considérant les reports d'investissement sur le budget 2015 ;

Vu les besoins prévisionnels de trésorerie de l'année 2015 ;

Vu la proposition présentée par La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ;

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant que la commune est susceptible de faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc souhaitable de procéder au renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie faite en 2014.

**Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre, 0 abstention et 9 voix pour ;**

**DÉCIDE :**

- **D'ouvrir** un crédit de trésorerie auprès de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, et aux conditions suivantes :
  - montant maximum : **100.000 €** ;
  - durée : **1 an à compter de la date de signature du contrat** ;
  - **taux d'intérêt variable : 1.172 %** ;
  - périodicité de paiement des intérêts : **à chaque remboursement partiel** ;
  - frais de dossier : 100 €
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit de trésorerie.
- **D'autoriser** Mme le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

**10. Détermination du tableau des permanences du bureau de vote pour les élections Départementales des 22 et 29 mars 2015 ;**

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :****vendredi 20 mars 2015 ;**

Le tableau des permanences, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour est complété et finalisé en fonction des dispositions de chacun ; il est immédiatement remis une copie à tous les membres du conseil ;

**11. Le point sur la trésorerie communale et le Budget Primitif 2015 ;**

A ce jour la trésorerie communale est stable et s'établi a environ 30.000 euros ;

Mme le maire porte à la connaissance des membres les prévisions de baisse des dotations pour la commune à échéance 2017 (- 24 000 euros, dont -10 000 en 2015) ; cela représentera une perte de 51 euros/habitants ;

**Subventions aux associations :** Mme le maire précise que les subventions aux associations subiront en 2015 une baisse de 7.24% (calculée sur les montants 2013) correspondant à la baisse des dotations de l'Etat ; par ailleurs en ce qui concerne le football club et compte tenu des frais engagés régulièrement par la commune pour réparer les dégâts dus au gel (les installations ne sont pas protégées après utilisation), Mme le maire informe que l'année prochaine leur subvention sera grévée des frais engagés cette année (286 euros de répartition en cours) ; un courrier sera fait en ce sens au président du club.

**12. Questions et information diverses ;**

**1/ maison à colombages :** les travaux de la toiture ont été estimés à 50.000 euros par l'architecte du CAUE ; un devis a été demandé pour information à Mr Berthoumieux pour remise en état de la charpente et de la toiture : 47 438 euros HT ; 56 925.60 euros TTC ; Mme le maire précise qu'il y a des acquéreurs privés qui sont susceptibles d'être intéressés ; un courrier sera adressé au mandataire judiciaire lui précisant qu'au vu des frais à engager le conseil municipal ne souhaite pas se porter acquéreur ;

**2/ lecteur CD de l'église :** Mme le maire a été sollicitée par des laïcs pour financer le remplacement du lecteur CD qui sert lors des cérémonies à l'église ; compte tenu du fait que cet équipement ne sert qu'à la célébration du culte la municipalité ne peut intervenir sur le financement ;

**Retour sur les RDV de Mme le maire :**

**05/02/15 :** Mr Riveill de La Poste a été reçu au sujet de l'Agence Postale et du facteur qui ne pourra pas rester sur notre tournée ; présentation du service « cohésio » payant pour les collectivités qui souhaitent y adhérer (vigilance auprès des personnes seules et/ou isolées) ; Mme le maire précise qu'elle ne sera pas favorable à cette offre elle préfère payer un employé municipal pour ce service ;

**05/02/15 :** conseil communautaire avec mise en place d'un règlement voirie, achat d'un gravillonneur ;

**11/02/15 :** réunion autour du patrimoine de St-Maurin avec Drac, Région, Département afin de pouvoir maintenir les taux de subventions en cours sur les travaux ; distribution aux membres du conseil du tableau retraçant les investissements sur la période 1999/2014 ainsi que du compte rendu de cette rencontre ;

**16/02/15 :** commission impôts directs ;

**Drains du terrain à côté du stade :** les travaux n'ayant pas été réalisés de nouveaux devis ont été demandés à deux entreprises : ACTP de Puymirol et Mr Sottill de Toufailles (82) ; ces devis seront transmis à la société Marguerita qui avait causée les dégâts lors des travaux d'enfouissement de la ligne moyenne tension ;

**Pont de Ferrussac :** les travaux sont en cours de finition par Mr Cardin ;

**Intercommunalité :** travaux en cours avec les agriculteurs sur les circuits courts de commercialisation des produits ;

**05/03/15** : comité de pilotage des TAP ;

**Station d'épuration** : en raison d'un problème lié à la situation juridique du terrain le projet n'a pas évolué pour l'instant ;

**07/03/15** : comité enfance jeunesse intercommunal

**12/03/15** : vote du compte administratif intercommunal ;

**Mur Courtin/Mairie** : les travaux sont en cours et devraient être terminés la semaine prochaine ;

**PLU** : reprise des travaux sur le terrain le 17 mars 2015, recensement photo ;

**Ce jour** : formation internet pour le Site communal ;

**Prochain conseil municipal** : vote du BP 2015 mardi 14 avril 2015 à 21h00 ;

**Question de Jean-Charles RABOIS** : où en est-on pour l'intercommunalité et la situation de St-Pierre de Clairac ? Mme le maire répond que cette commune va quitter la PAPS le jugement définitif étant tombé ;

---

**L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 1h15**

**Fait à Saint Maurin le 26 mars 2015 ;**

**Michèle DEFLISQUE, Maire ;**

**Claudine BOUGEARD, Secrétaire ;**